

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 00121
Numéro SIREN : 948 053 129
Nom ou dénomination : 4P GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2023 sous le numéro de dépôt 347

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC NEUILLY IBERBANCO, 207 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY SUR SEINE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M PEREZ STEPHANE, représentant de la société 4P GROUP S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 15 RUE DE L EPINETTE 77165 ST SOUPPLETS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M PEREZ STEPHANE	54 250	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

30066 11012 00035620601 69

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 30 décembre 2022

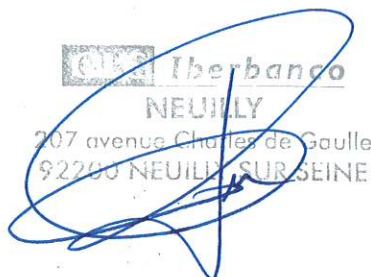
Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé



M JULIO CESAR MARTIN GONZALEZ
DIRECTEUR D AGENCE
207 AV CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY



CIC Iberbanco
NEUILLY
207 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

APPORT D' ACTIONS DE LA SOCIETE 4 P DEVELOPPEMENT A LA SOCIETE 4P GROUP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

MMC AUDIT & EXPERTISE-COMPTABLE

3, rue Jules Guesde – 92300 Levallois-Perret

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 3 octobre 2022 concernant l'apport de titres de la société 4P DEVELOPPEMENT devant être effectué par Monsieur Stéphane PEREZ et Monsieur Laurent PEREZ au profit de la société en constitution 4P GROUP, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L225-147 du Code de commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et des circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver ci-après nos conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- 1. Présentation générale de l'opération et description des apports**
- 2. Diligences effectuées et appréciation de la valeur des apports**
- 3. Conclusion**

1 Présentation de l'opération et description des apports

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur Stéphane PEREZ et Monsieur Laurent PEREZ, lors de la constitution de la société 4P GROUP, s'inscrit dans une volonté de restructuration de l'actionnariat de la société 4P DEVELOPPEMENT.

Vous entendez faire apport à la société 4P GROUP, en cours de constitution, de 53 actions de la société 4P DEVELOPPEMENT représentant 53 % des actions constituant le capital social, pour une valeur de 56.445 €. Monsieur Stéphane PEREZ et Monsieur Laurent PEREZ apporteront respectivement en pleine propriété 50 actions et 3 actions de la société 4P DEVELOPPEMENT.

Cet apport serait rémunéré par 56.445 actions de la société 4P GROUP, représentant 98,26 % de son capital social.

Cette opération intervient dans le cadre d'opérations patrimoniales.

2 Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport

La valeur de l'apport a été arrêtée par votre décision, sur la base de différents éléments que nous avons pu consulter et étudier.

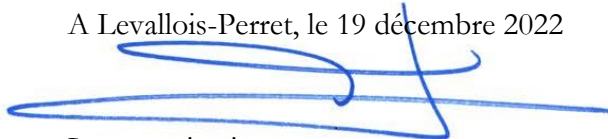
Nous avons contrôlé :

- La cohérence et la vraisemblance des informations chiffrées relatives à la société 4P GROUP et notamment ceux de l'arrêté du 30 septembre 2022,
- L'ensemble des documents juridiques relatifs à l'opération, et notamment le projet de statuts,
- Tous les autres documents qui nous ont été communiqués et qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur notre option,
- Que la valeur de l'apport en nature n'est pas surévaluée au regard des valeurs estimées des éléments d'actif, nettes des valeurs des éléments de passifs.

3 Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 56.445 euros n'est pas surévaluée et est au moins égal au montant du capital émis par la société bénéficiaire pour la rémunération de ces apports.

A Levallois-Perret, le 19 décembre 2022



Le commissaire aux apports
Mourad MAMERI